

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que M. & Mme DEHANT, demeurant Au Congo, 17 à Rosoux-Crenwick, ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis même adresse, cadastré 2^{ème} division, section B n°324B2.

Le projet consiste en LA REGULARISATION D'ANNEXES et LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE, et présente les caractéristiques suivantes : (la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües - AGW du 23 décembre 1998, art 1er), la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions (CWATUP – 330, 2°).

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du vendredi 27 novembre au vendredi 11 décembre 2015 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le jeudi 3 décembre 2015, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le vendredi 11 décembre 2015 de 16.30 à 17.00 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 25 novembre 2015.

Le Bourgmestre,

